

Atrium Health s'efforce de fournir une aide financière en fonction de la solvabilité des patients tout en se conformant à sa valeur noyau de « bienveillance ». Les programmes d'aide financière sont conçus pour assurer qu'une assistance soit fournie aux patients qui démontrent un besoin financier et pour assurer qu'Atrium Health se conforme à toute réglementation fédérale ou d'état en vigueur liée à l'aide financière. Les personnes éligibles pour une aide financière ne recevront jamais de facture pour des sommes supérieures aux montants généralement facturés (AGB) aux patients assurés. Atrium Health emploie la méthode du regard en arrière pour calculer les AGB. Veuillez contacter le service-client des patients pour de plus amples informations et pour la méthode de calcul.

**Programmes d'aide financière :****CAFA (assistance d'assurance et aide financière)**

Le programme CAFA concerne les résidents de Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie ou Alabama qui ont reçu des services hospitaliers internes ou en observation et démontrent un besoin financier. Il inclut aussi les services hospitaliers externes et du groupe médical qui ont conduit à un solde supérieur ou égal à 10 000 dollars. Les patients sans assurance ayant reçu ce type de service feront l'objet d'un examen par le service d'assistance d'assurance pour déterminer s'ils sont éligibles pour d'autres opportunités d'assurance. Si les patients coopèrent pleinement avec ce processus mais aucune source d'assurance n'est disponible, leur compte sera évalué pour CAFA en fonction des revenus en les comparant aux consignes fédérales relatives au seuil de pauvreté (FPG). Les patients dont le revenu est inférieur ou égal à 300 % des FPG recevront une aide financière de 100 %. Les patients dont le revenu est compris entre 301 et 400 % des FPG sont qualifiés pour recevoir une aide partielle. Des options de paiement sans intérêt sont disponibles pour aider les patients à payer leur solde restant.

**FAS (score d'aide financière)**

Le programme des scores d'aide financière concerne les résidents de Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie ou Alabama qui sont des patients sans assurance et qui ont reçu des services hospitaliers externes ou des services du groupe médical ayant conduit à un solde inférieur à 10 000 dollars. Chaque compte sera automatiquement examiné pour déterminer une aide financière avant la facturation. L'éligibilité est basée sur un score d'aide financière calculé par un fournisseur tiers qui indique la probabilité que les patients vivent dans la pauvreté. Les patients dont le compte est qualifié recevront un ajustement de 100 % et ne recevront pas de facture. Les patients dont le score est qualifié n'ont aucune mesure à prendre. Les patients jugés inéligibles pour une aide financière concernant les services hospitaliers externes recevront une lettre indiquant que le compte a été jugé inéligible et comment faire appel de cette décision.

**Pour les résidents de Géorgie seulement :** Une aide financière aux patients insuffisamment assurés est disponible avec le programme ICTF (fonds fiduciaire pour les soins des indigents) de Géorgie, pour les résidents de Géorgie recevant certains services hospitaliers en Géorgie. Le financement de ce programme est soumis à des seuils annuels. Les patients peuvent soumettre une application CAFA. Une aide financière de 100 % sera fournie aux patients dont le revenu est inférieur ou égal à 300 % des FPG. Les patients doivent coopérer avec le processus d'assistance d'assurance pour déterminer leur éligibilité pour d'autres options d'assurance avant de recevoir une aide financière. (Les résidents de Géorgie sans assurance reçoivent une aide financière ICTF par les processus CAFA et FAS.) Les patients peuvent contacter le service de santé des communautés de l'État de Géorgie au 1-877-261-3117 pour toute question sur le programme ICTF dans une installation d'Atrium.

**Comment faire demande :** Les patients peuvent faire demande en ligne avec un téléphone, une tablette ou un ordinateur par l'intermédiaire du portail de l'application ou en téléchargeant une application sur <https://atriumhealth.org/for-patients-visitors/financial-assistance> et en l'envoyant par la poste aux services d'assistance d'assurance d'Atrium Health. Veuillez contacter le service-client des patients pour recevoir une application par la poste ou veuillez vous rendre au bureau des admissions de l'hôpital pour obtenir une application en mains propres.

*La politique et les documents d'assistance d'assurance et d'aide financière sont disponibles sur le site web d'Atrium Health : <https://atriumhealth.org/for-patients-visitors/financial-assistance>. Des copies sont disponibles gratuitement, en personne dans les bureaux hospitaliers des admissions ou par la poste en contactant le service-client des patients.*

**Autres programmes :****Réduction pour les personnes sans assurance**

Les patients sans assurance recevront une réduction de 50 % sur toutes les charges brutes pour tous les services médicalement nécessaires. La réduction pour les personnes sans assurance est appliquée automatiquement et aucune mesure n'est à prendre par les patients pour la recevoir. Ce programme est disponible pour tous les patients sans assurance.

**Réduction en cas de difficultés**

Le programme est conçu pour assister les résidents de Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie ou Alabama qui subissent un événement médical catastrophique ayant conduit à de grosses factures médicales, comparée à leurs ressources financières, quelle que soit leur couverture d'assurance. Les patients dont le solde est égal à au moins 10 % de leurs ressources financières totales de ménage, déduction faite de tous les paiements d'assurance et de tiers, peuvent être éligibles pour une réduction due à leurs difficultés. Les patients souhaitant une réduction de règlement due à des difficultés doivent demander des informations sur ce programme en contactant le service-client après réception de leur premier relevé de facturation.

**Programme de réduction communautaire à tarification échelonnée**

Le programme de réduction à tarification échelonnée est disponible aux sites de sensibilisation communautaire alignés sur les programmes NHSC (corps des services nationaux de santé). Les réductions sont offertes en fonction de la taille de la famille et du revenu annuel, et elles sont offertes à ceux qui sont qualifiés. Les patients avec des revenus inférieurs ou égaux à 300 % du seuil de pauvreté recevront une réduction de 100 % pour les services de soin de santé. Ceux avec des revenus supérieur à 300 % mais inférieurs à 400 % du seuil de pauvreté sont qualifiés pour une réduction partielle. Les patients peuvent faire demande en téléchargeant une application sur <https://atriumhealth.org/for-patients-visitors/financial-assistance> et en l'envoyant par la poste aux services d'assistance d'assurance d'Atrium Health, ou ils peuvent contacter le service-client des patients pour demander une application par la poste.

**Informations de contact :**

Services d'assistance d'assurance d'Atrium Health  
PO Box 32861  
Charlotte, NC 28232

Service-client des patients  
(704) 512-7171 ou 1-844-440-6536